



Renseignement pour le regroupement familial

Par **Miranah**, le **21/10/2016** à **21:18**

Bonsoir, j'aimerais me renseigner si vous plaît. j'ai demandé le regroupement familial pour ma fille. elle a 16 ans. ça fait 18 mois que je suis en France. j'ai un fils ici et je suis marié avec un Français. le regroupement familial est déjà en cours et ma fille a un rendez-vous au consulat la semaine prochaine. son père biologique est décédé en 2013. le problème c'est qu'elle a déjà un copain et elle m'a dit hier que son règles est en retard. si elle est enceinte ? est-ce qu'elle peut venir en France quand elle aura son visa si elle aura. vous pourriez me répondre si vous plaît car ça me travaille beaucoup la tête. merci de votre part

Par **chris_idv**, le **05/11/2016** à **09:11**

Bonjour, La visite médicale obligatoire dans le cadre du regroupement familial mettra en évidence le fait que votre fille est enceinte. Comme à 16 ans elle est mineure, donc sous votre responsabilité, et qu'il est vraisemblable qu'elle n'a pas les ressources financières pour prendre soin d'un enfant, vous devrez vous et votre mari justifier des ressources financières et du logement adapté correspondant pour pouvoir bénéficier du regroupement familial. Cordialement,